



Plate forme "African Network of Young Leaders for Peace and Sustainable Development, ANYL4PSD"

« Nous construisons et façonnons ensemble le Nouveau Pacte pour la Nature et les Personnes »

N° 03/ANYL4PSD/RDC/05/2021

Goma, le 05 /05/2021

Transmis copie pour information à :

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la RDC
- Honorable Monsieur le Président du Senat de la RDC ;
- Honorable Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de la RDC ;
- Son Excellence Madame le vice-Premier Ministre National de l'Environnement de la RDC,
- Son Excellence Monsieur le Ministre National des Hydrocarbures ;
- Monsieur le Directeur General de l'ICCN ;
- Monsieur le Commandant du CorPPN ;
- Messieurs les membres du Comité Local de la Convention RAMSAR de la RDC ;
- Monsieur le Représentant de l'Union Européenne en RDC ;
- Monsieur le Représentant de l'UNESCO en RDC ;
- Monsieur le Représentant de l'UICN en RDC ;
- Monsieur le Représentant de WWF en RDC ;
- Monsieur le Représentant de Greenpeace Afrique
- (TOUS) à Kinshasa ;**
- Monsieur le Coordonateur du Projet LEAF II;
- à Bunia**
- Monsieur le Chef d'Antenne du Projet LEAF II
- Monsieur le Président Provincial de la Société Civile du Nord-Kivu ;
- Monsieur le Responsable de WWF / Sous Bureau de Goma,
- Monsieur le Directeur de la Radio Okapi de Goma ;
- (TOUS) à Goma**
- Monsieur le Ministre Ougandais de l'Energie et du Développement Minier,
- L'autorité nationale de l'Ouganda en charge de la Gestion de l'Environnement,
- (TOUS) à Ouganda ;**

Objet :

Journée Mondiale du Patrimoine Africain du 5 Mai 2021 : Demande de l'annulation des permis d'exploitations pétrolières dans les aires protégées et l'interpellation de l'Ouganda suite son exploitation pétrolière dans le Lac Albert conformément à la Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles adoptée par les Etats de l'UA et dont vous êtes à la tête pour un développement durable et la paix dans région

Excellence Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat

Excellence

Nous avons l'honneur de venir au près de votre haute compétence afin de vous transmettre l'esprit de notre lettre dont l'objet est mis en exergue. En effet, nous vous félicitons pour votre nomination à la tête de l'Union Africaine (UA), car cela n'est pas le fruit du hasard, mais en revanche c'est suite à votre savoir-faire.

L'un de chef-d'œuvre de l'Union Africaine (UA) est la convention d'Alger de 1968, *qui est la convention africaine sur la conservation de la Nature et des ressources naturelles adoptée par la conférence des chefs d'Etats et le gouvernement de l'UA que la RDC a ratifiée en 1976*, qui encourage de mettre en place des politiques et les programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiques sains et socialement acceptables.

Excellence monsieur le Président, depuis votre accession à la magistrature suprême, vous avez toujours prôné l'esprit de cette convention d'Alger. En titre illustratif, nous citons vos déclarations dignes d'éloge, notamment lors de votre discours d'investiture, vous aviez dit que, « *le tourisme et la protection de l'environnement feront partie de vos priorités.* ». Aussi votre détermination à protéger l'environnement s'est remarqué dans votre discours du 23 Avril 2021 au sommet virtuel des chefs d'Etat et de gouvernement sur le climat, discours au cours duquel, vous aviez pris « *l'engagement de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique dans le contexte de développement durable avec le programme ambitieux et intergénérationnel de reforestation qui prévoit de planter 1 milliard d'arbre d'ici 2023 à l'échelle nationale* ».

Ces engagements, digne d'éloge sont conformes à l'article 14 de la convention africaine sur la conservation de la Nature et les ressources naturelles alinéa premier qui dit que « *les Etats contractants veilleront à ce que la conservation et l'aménagement des ressources naturelles soient considérés comme partie intégrante des plans de développement nationaux et/ou régionaux* »

Nous ne pouvons pas passer sous silence sur votre même détermination dans votre discours du 23 septembre 2019 à New York quand, vous aviez dit, nous citons « *j'attends accroître significativement les aires protégées y compris certains cours d'eau, sur l'ensemble du territoire afin de renforcer la préservation de la biodiversité* ». Cette détermination visant accroître significativement les aires protégées transparaît dans l'article 10 alinéa 1 de la convention d'Alger qui dit que « *les Etats contractants maintiendront ou, si besoin est, agrandiront les réserves naturelles existant lors de l'entrée en vigueur de la présente convention sur leur territoire [...]* »

Excellence Monsieur le Président de la République, malgré votre détermination à protéger l'environnement et les aires protégées conformément non seulement à la constitution de la RDC (article 53) , les lois de la républiques (l'article 33 de la loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement) et mais aussi conformément à la convention africaine sur la conservation de la Nature et les ressources naturelles adoptée par la conférence des chefs d'Etats de l'UA et dont vous êtes à la tête, le contraste est de constaté que l'exploitation pétrolière menace ces aires protégées (le Parc National des Virunga et la Salonga) et dans le lac Albert que la RDC partage avec l'Ouganda.

C'est ainsi que, dans le cadre de la mise en œuvre du *Nouveau Pacte pour la Nature et les Personnes* conduits par la plateforme « *African Network of Young Leaders for Peace and Sustainable Development* » (ANYL4PSD/ND4NP, site www.anyl4psd.org) les organisations en charge de conduire le processus d'implémentation de ce nouveau pacte pour la nature et les personnes en République Démocratique du Congo (RD Congo) et de l'Ouganda se sont penchés à cette question afin de donner des propositions susceptibles vous aider à bien jouer votre rôle en tant que président de l'UA dans le cadre de l'application de la convention d'Alger et ainsi contribuer au développement durable en Afrique et prévenir des conflits.

Il convient de rappeler que, l'UNESCO avait recommandé l'annulation de tous le permis d'exploitation pétrolière qui étaient livré dans le Virunga et dont malheureusement, ça n'a jamais été fait. Chose insolite est que, l'article 155 de la

Loi n° 15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures donne la possibilité d'exploitation pétrolière dans les aires protégées en violation des dispositions nationales et internationales, autorise la pollution du Lac Edouard et la destruction de ces zones au lieu de les protéger et de les conserver. Une fois le pétrole épuisé, les gouvernements transmettront les ruines de puits aux générations futures au lieu d'un riche patrimoine d'écosystèmes de faune et de flore incomparable, d'une valeur universelle exceptionnelle.

En outre, Excellence Monsieur le Président de la République, nous sommes informés comme tout le monde que, la République Ougandaise a déjà commencé l'exploitation pétrolière dans le lac Albert qu'il partage avec la RDCongo (57 % pour l'Ouganda et 43 % pour la RDCongo) et même si cela impacterait négativement sur plusieurs parcs nationaux et notamment celui de Murchisson Falls, le plus grand parc de l'Ouganda.

Comme le Lac Albert est partagé avec l'Ouganda, nous pensons que l'exploitation dans ce lac devrait vous interpeler, non seulement en tant que Président de la RDCongo, mais aussi en tant que président de l'UA, parce que comme la pollution zéro n'existe pas d'une part et comme l'eau propage vite la pollution d'autre part, donc la pollution certaine du lac Albert en Ouganda pourra vite se propager du côté de la RDCongo. C'est pourquoi, nous pensons que vous avez les prérogatives d'interpeller le gouvernement ougandais parce que, la convention africaine sur la conservation de la Nature et les ressources naturelles adoptée par la conférence des chefs d'Etats vous donne ce prérogative et cela conformément l'article 14 alinéa trois qui dit que « *lorsqu'un de ces plans [d'un Etat] est susceptible d'affecter les ressources naturelles d'un Etat, ce dernier sera consulté* » et le point b de l'alinéa premier de l'article 16 ajoute que « *les Etats contractants coopéreront chaque fois qu'une mesure est susceptible d'affecter les ressources naturelles d'un autre Etat.* »

D'autres parts, nous pensons que la question de l'exploitation du pétrole dans le Lac Albert n'est pas à prendre à la légère, car elle a une incidence sur la sécurité de la région, car la pollution du Lac Albert suite à l'exploitation du pétrole, *polluerait les eaux du Nil Blanc créant ainsi un conflit dans les pays qui sont traversés par le Nil. Cela risque d'être comme le conflit que vous êtes en train d'arbitrer entre L'Éthiopie d'un côté et l'Égypte et le Soudan d'autre côté suite à la construction du méga-barrage éthiopien sur le Nil bleu.*

Eu égard à ce qui précède nous recommandons ce qui suit :

- **L'annulation de tous les permis d'exploitations pétrolières dans les aires protégées selon les recommandations de l'UNESCO conformément à l'article 215 de la constitution qui montre la valeur supralégislative de la protection de site du patrimoine, de l'application de la convention africaine sur la conservation de la Nature et les ressources naturelles adoptée par la conférence des chefs d'Etats et le gouvernement de l'UA que la RDCongo a ratifiée en 1976,**
- **La révision de l'article 155 de La Loi n° 15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures ;**
- **L'interpellation du gouvernement Ougandais par rapport aux menaces de la paix dans la région suite à l'exploitation du pétrole dans le lac Albert ;**

Excellence Monsieur le Président, nous pensons que , c'est de cette façon que vous alliez contribuer à la protection des Patrimoines Africains durant votre mandat , à protéger des vies humaines et enfin contribuer au rétablissement de la paix dans la région. Veuillez agréer nos sentiments de franche collaboration et des hautes considérations.

Les membres de la plateforme ANYL4PSD /RDCongo

N°	Structure	Représentant	Contact
1	AICED	Nyebone Faustin	Tel : +243 997700920 mail nyebonefaustin@gmail.com ;
2	CECIC	Edwin Fanta Mumbere	edwinfantam@gmail.com
3	AJDC	Moise RIBAKARE	Tel : +243 975515874 Mail: iriba.ajdc@gmail.com

4	UPDDHE	Méschac NAKANYWENGE	Tel : +243998802284 Mail : upddheongafrica@gmail.com
5	UFO	Jeanne ABUTOGE	Tel : + 250789906398 Mail : jeanneufo@gmail.com
6	YEC	Claudien IRAGI	Tel : +243970702060 Mail : iclaudien@gmail.com
7	ADAES	Alexandre KYUNGU MUSHETO	Tel : + 243997290386 Mail : adaes.info@gmail.com
8	SCTC	Alexandre KYUNGU	Mail : fenaminesctc@yahoo.fr
9	FAPD	Josaphat KAHEMU	Tel : +243991757808 Mail : joslodikahemu@gmail.com
10	DYNAJED	KASEREKA NGUNGU	Tel : +243 99 42 29 817
11	SAK	Bertin SINGIRAKABO	Tel: +243995627231 Mail : sakrdcl@gmail.com
12	BARBARA asbl	Paul LUGHEMBE	Tel:+243998858280 Mail : barbaraasbl@gmail.com
13	VAM	Ephrem BUSHA	Tel:+243998767916 Mail : ephrb@yahoo.fr
14	PRODDEDH O	Muhindo DUNGA	Tel: +243970432579 Mail : proddedho.rdc@gmail.com
15	CBCS- Network	Josué Aruna	josuearuna@gmail.com + 243994013754
16	PALPER asbl-RDC	NDUSHABANDI MASHAGIRO Martin	mashagiromartin@gmail.com +243975273073
17	RTEDH	Augustin PALUKU	augustinkindu@gmail.com +243 823 846 941
18	SYFUDP	Kasereka Maombi Joséphine	maombijosephine2@gmail.com +243995958164
19	CBCS- Network	WITANENE MILENGE	witanenemilenge@gmail.com + 243 993 714 975
20	RACOD	Paulin BarangiranaBwenge	paulinbw2013@gmail.com ; racodasbl@gmail.com
21	AGIR ENSEMBLE ONG	Loris KAMBERE KANYAHA	loriskanyaha86@gmail.com + 243 994 065 396
22	RADIO COMMUNA UTAIRE LA VERITE	MOUSSA DUNIA	moussadunia2@gmail.com +243990744144
23	AfricaReconci led	MugishoCinyabuguma Emmanuel GOMA	emmanuelmugisho211@gmail.com +243999792747
24	R.C.O asbl''	JEAN-CLAUDE BELABEA NGOY	+243815673452

25	ADPR-RDC asbl	BAHATI Denis	adpr.rdc2015@gmail.com +243 820 342 180
26	OAD.RDC	HABUMUGISHA NTAMUGABUMWE JOSUE	josuentamugabumwe@gmail.com + 243971174705
27	Groupe de Planteurs d'Arbres	JEAN MALENGELA	jean02malengela@gmail.com +243 976 706 796
28	YCFA Asbl	Mr Zobenat MUHINDO KAMUHA	drcyoungfarmers@gmail.com +243994339198; +243851703833
29	ASPADA RDC	Patrick BwengeMashaliza	+243994309343, +243813606646 aspadardc@gmail.com
30	AJVDC	MUTABESHA	ajvdccongovision@yahoo.fr +243978236836
31	LINAPYCO	MBILIZI Fidèle	Tel : +243995362180 Mail : fidelembilizi36@gmail.com



Pour la plateforme ANYL4PSD/RDC

Le Président National


Nyebone Faustin